

Travaux de la Chambre

Je crois également que Votre Honneur constatera que les documents que possède la division des Journaux, ceux que j'ai déposés ce matin et ceux dont le député de York-Peel a parlé, ne sont qu'une seule et même série de documents: il s'agit des tableaux révisés du budget, datés du 19 avril 1983.

Je regrette la confusion que cette affaire semble avoir suscitée. Vers la fin du discours du ministre, juste avant la réponse du député de l'opposition, quelqu'un a décidé que ces documents ne faisaient pas partie de l'ensemble de documents présentés par le ministre. C'est bien compréhensible, étant donné la confusion qui régnait, mais je suis sûr également qu'en vérifiant auprès de vos propres services, vous constaterez que le ministre a remis ces documents au greffier de la Chambre exactement en même temps et qu'ils ont circulé parmi les députés auparavant, comme l'a dit le député de York-Peel.

M. Stevens: J'invoque le Règlement, madame le Président. Puis-je tenter de tirer au clair les propos que vient de tenir le secrétaire parlementaire? Il a fait allusion aux tableaux révisés du budget. Hier, j'ai demandé aux services du greffier si des tableaux semblables, une publication polycopiée, avaient été reçus le soir de l'exposé budgétaire. On m'a assuré, après vérification auprès du personnel, que l'on n'avait pas reçu ce document. Ce matin, j'ai vérifié encore une fois dans les *Procès-verbaux* du 19 avril pour voir si les tableaux révisés du budget y figuraient. Si Votre Honneur voulait bien se reporter à la page 5807, elle constaterait que tous les documents budgétaires ont été déposés et consignés, sauf les tableaux dont j'ai fait mention.

Si le secrétaire parlementaire a raison, si, avec la consentement unanime, il a déposé ce tableau révisé aujourd'hui, je dirais à Votre Honneur qu'il vient d'apporter de l'eau à mon moulin, car cela signifie, en fin de compte, que le ministre des Finances a induit la Chambre en erreur le soir de l'exposé budgétaire. Il a, en fait, déposé des documents qui n'étaient pas conformes au discours qu'il présentait à la Chambre en ce qui concerne le budget et les documents à l'appui.

Si c'est bien cela qui s'est passé, je présume donc que Votre Honneur sera d'avis que la question de privilège paraît fondée de prime abord et que cette question devrait être soumise au comité des privilèges et des élections, car le secrétaire parlementaire du ministre a bel et bien admis ce qui s'est passé le soir de la présentation du budget.

● (1530)

Mme le Président: Le député a déjà eu l'occasion de traiter de la question de privilège. A moins qu'il ne soulève un autre point de procédure, je ne peux pas lui laisser la parole. Je n'accepte pas deux interventions au cours de la même question de privilège.

M. Fisher: Madame le Président, je pense...

Mme le Président: Je ne donne pas la parole au député; à moins qu'il ne soulève une autre question de procédure?

M. Fisher: Il s'agit de la même, madame le Président. Je suis heureux d'avoir déjà pu parler une fois.

Mme le Président: A ce stade du débat, je veux simplement dire que j'ai connaissance de certains des faits qui ont été présentés par le secrétaire parlementaire, à savoir que le bureau de la Chambre a refusé certains documents, je n'essaierai pas de dire à quel moment au juste, parce qu'on estimait qu'ils n'avaient pas été officiellement déposés. Je vais vérifier ce qui s'est produit ultérieurement, car je pense que la suite des événements est très importante. Je vais étudier tous les aspects de la question soulevés par le député de York-Peel (M. Stevens) et j'informerai la Chambre de ma décision.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Lewis: Madame le Président, comme c'est aujourd'hui jeudi, le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé pourrait-il nous donner une idée des travaux parlementaires pour la semaine prochaine? Puisque j'y suis, j'en profiterai pour signaler au secrétaire parlementaire que le 18 avril dernier, lundi donc, le premier ministre a déclaré ce qui suit, comme en témoigne la page 24576 du *hansard*:

... je vais faire une proposition que le leader intérimaire de l'opposition, je l'espère, va accepter au nom de son parti. Si nous pouvions obtenir l'accord de tous les partis—quoique l'accord de tous les partis ne soit pas vraiment nécessaire—si nous pouvions simplement avoir l'accord du parti conservateur pour présenter un amendement sur le droit à la propriété et que cet amendement soit adopté dans les 24 heures, je suis prêt à convaincre...

Hier, durant la période réservée aux déclarations aux termes de l'article 21 du Règlement, le chef de l'opposition a signifié l'accord de notre parti après consultation des membres de notre caucus. Le leader parlementaire du gouvernement est maintenant revenu parmi nous. Il a compris, j'en suis persuadé, l'essentiel de ma requête. Puis-je lui demander si le gouvernement envisage maintenant de présenter immédiatement l'amendement à la Constitution que nous avons accepté au sujet du droit à la propriété, puisqu'il a maintenant l'accord de notre parti et que celui du Nouveau parti démocratique n'est pas nécessaire, si l'on en croit les observations du premier ministre (M. Trudeau)? Quand cette question sera-t-elle mise à l'étude?

[Français]

M. Pinard: Madame le Président, pour autant que les travaux de la Chambre pour la semaine prochaine sont concernés, j'indiquerai à la Chambre que lundi sera le troisième jour de débat sur le Budget de l'honorable ministre des Finances (M. Lalonde). Mardi prochain, je confirme que ce sera une journée réservée à l'opposition. Mercredi prochain, en vertu du Règlement, nous débattons des affaires inscrites aux noms des députés, et jeudi de la semaine prochaine sera le quatrième jour du débat sur le Budget, et s'il y a un amendement, évidemment, il y aura un vote à 17 h 45, jeudi prochain.

Alors voilà en ce qui concerne les travaux pour la semaine prochaine.